



COMMUNE D'HUEZ



Madame Chantal GEHIN
Présidente de la FRAPNA
MNEI
5 place Bir-Hakeim
38000 GRENOBLE

Objet : Tweet du 12/03/2017
Rappel de la réglementation circulation motoneiges
V/REF : CG/JZ/TG n°68
N/REF : JYN/ACz/PM n° 2080

Alpe d'Huez, le 06 JUL. 2017

Madame la Présidente,

Vous avez attiré mon attention sur l'activité motoneige proposée par la station de l'Alpe d'Huez.

Je tiens d'abord à vous assurer que depuis plusieurs années, nous avons pris les dispositions nécessaires pour réguler la circulation des engins motorisés sur le domaine skiable et que nous restons vigilants quant au respect de la réglementation en vigueur.

En ce qui concerne le fait précis pour lequel vous me saisissez, je vous précise que la société organisatrice dispose bien d'une autorisation « installations et travaux divers » dont le périmètre est clairement défini.

Ainsi ce prestataire dispose d'un circuit permanent accessible depuis les remontées mécaniques, qui fonctionne en journée et d'un itinéraire compris dans l'autorisation pour l'organisation de randonnées après la fermeture du domaine skiable.

Restant à votre entière disposition pour toutes informations complémentaires, je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,



Jean-Yves NOYREY

Visa Direction

M

Toute la correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire
Mairie - 226, route de la Poste - 38750 ALPE D'HUEZ
Tél. : 04 76 11 21 21 - Fax : 04 76 11 21 00 - Email : info@mairie-alpedhuez.fr